

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2007

MÉDICAMENT - (n° 3062)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 53

présenté par
Mme Gallez, rapporteure
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 4

Après les mots : « et dont », rédiger ainsi la fin de la dernière phrase de l'alinéa 4 de cet article :

« les caractéristiques en termes de sécurité et d'efficacité sont équivalentes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.